

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche	1400

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-2, et L216-11 relatif à la maîtrise d'ouvrage,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du 28 septembre 2015 attribuant à l'INRA une subvention de 1 100 000 € pour la construction du bâtiment COLIPRI et approuvant la convention n°2015-09125,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 approuvant l'avenant n°1 à la convention N°2015-09125
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 février 2021 approuvant l'avenant n°2 à la convention N°2015-09125,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018 approuvant les résultats de l'appel à projets « Aide au renforcement des équipements des laboratoires 2018 » et octroyant une subvention de 20 415 € à Nantes Université pour « un ensemble d'équipements »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement

supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

1. Projets immobiliers hors CPER

D'APPROUVER

les termes de l'avenant reporté en annexe n°1, prolongeant la durée de la convention,

D'AUTORISER

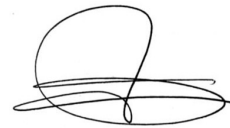
la Présidente à le signer.

2. Equipements scientifiques

D'APPROUVER

la prolongation de 6 mois de l'arrêté relatif au financement d'équipements (opération n°2018 12315) issus de l'appel « Aide au renforcement des équipements des laboratoires 2018 ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire, Eléonore REVEL

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs